

**DEPARTEMENT
de la Meuse**

**Arrondissement
de Verdun**

**Communauté de Communes
du Territoire de Fresnes en Woëvre**

**DELIBERATION du 29 juin 2023
du Conseil Communautaire**

MANDAT 2020-2026

Délibération n° 20230629_009

Objet : Adhésion au service « Calcul allocations de retour à l'emploi »

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin, la Communauté de Communes du Territoire de FRESNES EN WOEVRE étant assemblée en session ordinaire, à la salle socio-culturelle du Pôle Enfance Jeunesse de Fresnes en Woëvre, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Didier ALEXANDRE.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22 juin 2023

Monsieur Didier ALEXANDRE accueille les délégués communautaires et procède à l'appel.

Etaient présents (36) : MM. les Délégués Communautaires des 32 communes adhérentes.
François JAMIN ; Dominique MOUSSA ; Arnauld LECLAIR ; Aurélie MAILLOT ; Raphael MARCHITTI ; Jean-Luc PIERRE ; Jean-Paul BOLOT (P) ; Christopher JOB (P) ; Danielle LEPRINCE ; Jérôme STEIN (P) ; Alain LABISSY ; Michel MAZZOLA ; Jean-François NOTTEZ ; Éric PARANT ; Christine FRIZON ; Jérôme AUBRY ; Michel MARCHAND (P) ; Claude JAMIN ; Xavier PIERSON ; Sylvie STRAUSS ; Michel DOLADILLE (P) ; Anne CORCELLUT (P) ; Mickael ADAM ; Sylvie PARIS ; Christian GIANNINI ; Alain LAMBERT ; Jean-François MANGIN ; Marie-Astrid STRAUSS ; Henri HUYNEN (P) ; Daniel BRETON ; Cyril WARIN ; Rémi MICHEL ; Frédéric THIRY ; Jean-Marie BLOUET ; Didier ALEXANDRE (P) ; Olivier LADOUCKETTE.

Absents ayant donné pouvoir (8) : Martine WINGER-GALTIÉ à Didier ALEXANDRE ; Alain BRIZION à Christopher JOB ; Jean-Marie LIGNOT à Jean Paul BOLOT ; Christelle ALEXANDRE à Michel MARCHAND ; Audrey OLLINGER à Michel DOLADILLE ; Yves BRIZION à Henri HUYNEN ; Stéphanie PÉRIN à Jérôme STEIN ; Laurent JOYEUX à Anne CORCELLUT.

Absents excusés (2) : Samuel BORTOT, Franck LEGRAND.

Absent (1) : Roger FABE

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 36.

Le Président explique au Conseil Communautaire que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Meuse dispose d'un service « calcul allocations de retour à l'emploi ».

Il propose d'adhérer à ce service pour toutes situations susceptibles de nécessiter de tels calculs.

ALLOCATIONS DE RETOUR A L'EMPLOI - TARIFS 2023

Instruction et simulation du droit à indemnisation - 166,00 €

Suivi mensuel des droits aux allocations - 8,50 €

Etude du droit en cas de reprise ou réadmission - 94,50 €

Etude du cumul de l'allocation avec reprise d'activités réduites - 41,00 €

Etude de réactualisation des données - 22,00 €

Etude juridique : analyse de situations complexes - 166,00 €

Simulation des droits suite à rupture conventionnelle - 84,00 €

Frais de gestion (par dossier) - 40,00 €

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (44 suffrages exprimés, 36 présents et 8 pouvoirs) :

- D'OPTER pour l'adhésion au service « calcul allocations de retour à l'emploi » du Centre de Gestion de la Meuse
- D'AUTORISER le Président à signer la convention correspondante ainsi que toute autre pièce rendue nécessaire pour l'application de celle-ci.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de Communes.

LE PRESIDENT CERTIFIE :

- le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa transmission en Sous-Préfecture le :
- que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la CODECOM.